



RECOMMANDATIONS ENVIRONNEMENTALES – SITES NATURELS PROTEGES

A l'attention des coureurs, du public et des accompagnants :

- ↪ Vous allez traverser pendant votre course **le site Natura 2000** « Côte de Granit Rose – Sept-Iles ».
 - En savoir plus sur le site :
 - <https://cotedegranitrose-septiles.n2000.fr/>
- ↪ Ce site est désigné à l'échelle européenne en raison de la présence de **milieux naturels et d'espèces rares et/ou menacés**, sur le littoral, sur l'estran et en mer.
- ↪ Les collectivités (communes, Lannion-Trégor Communauté et Département des Côtes d'Armor) et le Conservatoire du littoral mettent en œuvre **des mesures de gestion** pour protéger ces milieux naturels et ces espèces tout en permettant l'accès du public à ces espaces remarquables.
- ↪ Merci de **respecter les aménagements en place** qui permettent de canaliser la fréquentation et d'éviter le piétinement de végétations sensibles (laises de mer, dunes, pelouses littorales, landes, prés salés ...) et l'érosion.
- ↪ Merci d'être **vigilants sur la gestion de vos déchets** (bouteilles d'eau/emballages alimentaires / tubes de gel...). On en retrouve encore trop souvent après les courses.

A l'attention du public et des accompagnants

- ↪ Merci de **rester sur les sentiers aménagés** et de ne pas s'en écarter.
- ↪ La **circulation des vélos est interdite** sur une grande partie du sentier littoral.